



RÉVISION DU PLU DE SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES

Restitution de l'état initial de l'environnement

Juin 2026



l'Atelier
des Territoires

Actierra
au service du vivant

Sommaire

1. **Milieu physique**
2. **Milieu naturel**
3. **Risques et nuisances**
4. **Consommation énergétique et potentiels de production d'énergies renouvelables**

1.

Milieu physique

Milieu physique

Contexte climatique

- Climat de type : semi-continentale
- Printemps et automnes courts, hivers longs, étés orageux et accompagnés de chaleurs lourdes
- Moyenne de températures annuelles : 11,1°C

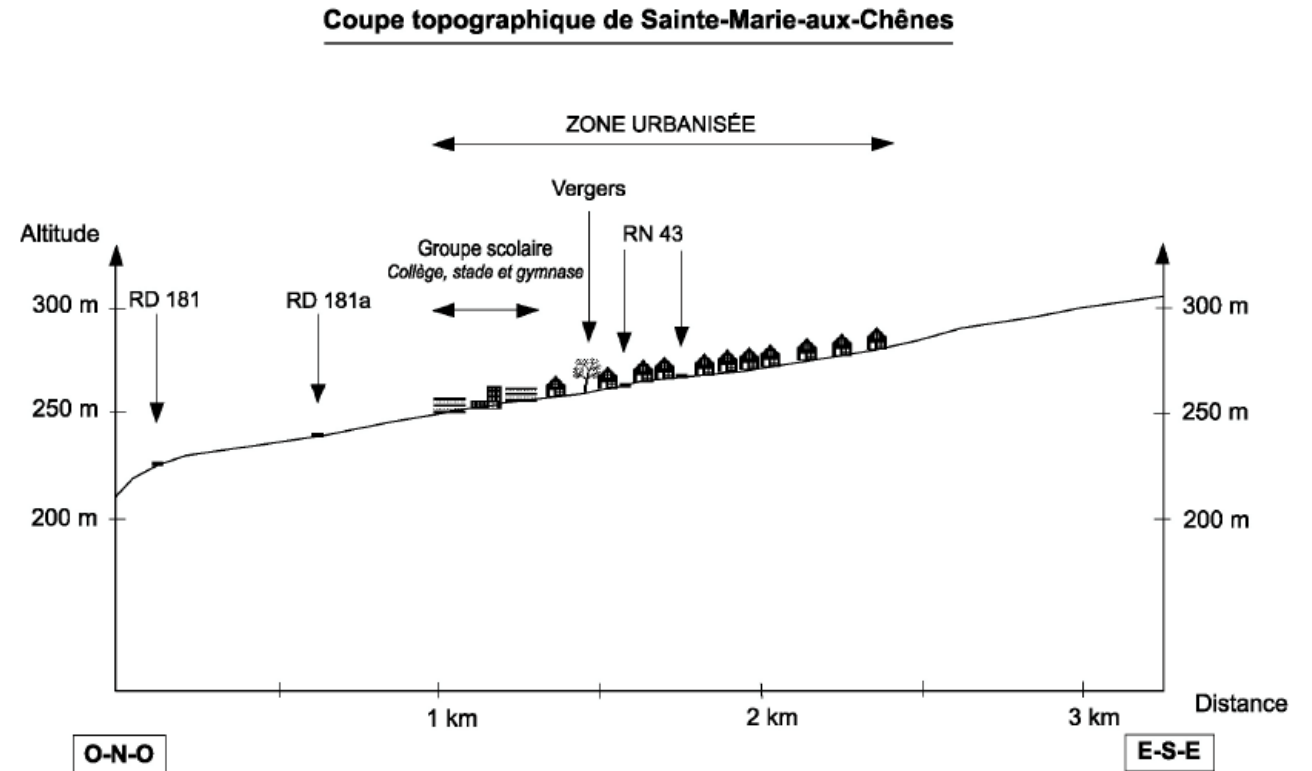
Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
T (°C)	3,1	3,7	6,7	10,8	14,3	18	19,7	18,9	15,7	11,7	7,0	3,8
Précipitations moyennes (mm)	66,7	54,5	58,1	37,4	65	62,6	55,1	62,3	51,9	61,7	54,8	72,5

- Précipitations assez abondantes et réparties sur l'année. Les précipitations sont plus fortes de décembre à janvier, en mai et en juin.
- Les vents dominants sont de direction Sud-Ouest et Ouest-Sud-Ouest (influence océanique), l'influence continentale apparaissant sous la forme de vents froids et violents, fréquents en hiver.

Milieu physique

Relief

- La commune est située en bordure orientale du Pays-Haut-Lorrain, le plateau à l'Ouest des Côtes de Moselle, en surplomb de la vallée de la Moselle.
- La commune présente un relief de plateau incliné d'Est en Ouest. La pente est régulière.
- La partie urbanisée de la commune est située à des altitudes de 250 à 275 m. La partie Sud-Est du ban communal présente un plateau d'altitude plus élevé (>300 m). Le plus haut point de la commune se situe à 323 m d'altitude, au lieu-dit « Les Machires ».
- A l'Ouest de la ville, on trouve la vallée du ruisseau de la Noue, qui passe en bordure Ouest. Le point le plus bas du ban communal s'y situe, à 216 m d'altitude.



Milieu physique

Hydrographie

Eaux superficielles

Le territoire communal est drainé par le ruisseau de la Noue, ses affluents, et d'autres petits ruisseaux.

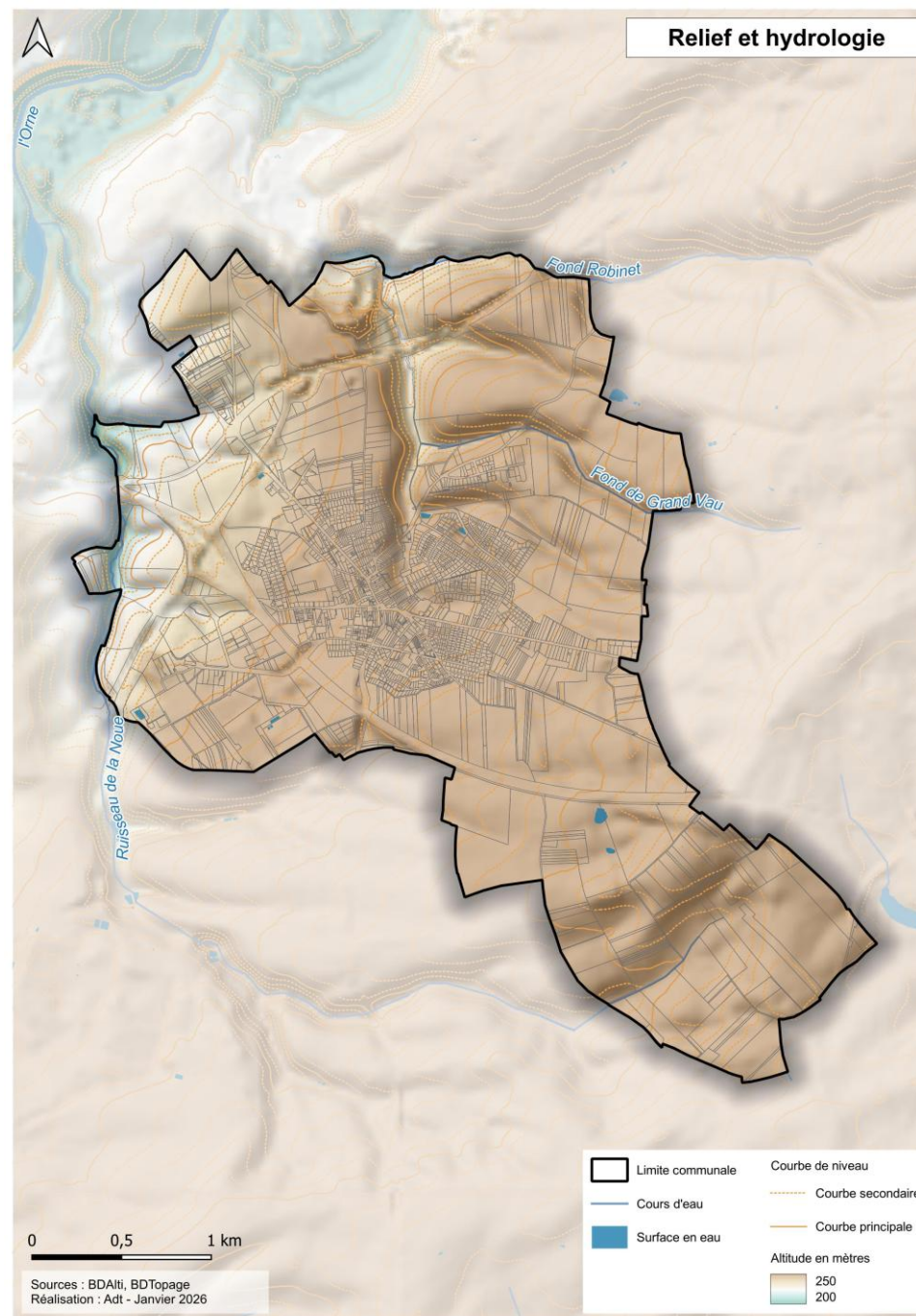
Le ruisseau de la Noue longe la limite Ouest de la commune. Deux de ses affluents temporaires récupèrent des eaux sur le territoire communal avant de rejoindre le ruisseau.

On observe un chevelu de ruisseau au Nord Est de la commune, avec notamment le ruisseau du Grand Vau, du Breuil et le ruisseau du Fond Robinet, à la limite entre Sainte-Marie-aux-Chênes et Montois-la-Montagne.

Périmètres de protection des captages d'eau potable

Le territoire communal n'est pas directement concerné par un périmètre de protection de captage d'eau potable.

Cependant, le périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de la commune de Moineville est limitrophe à la commune sur l'extrémité Ouest.



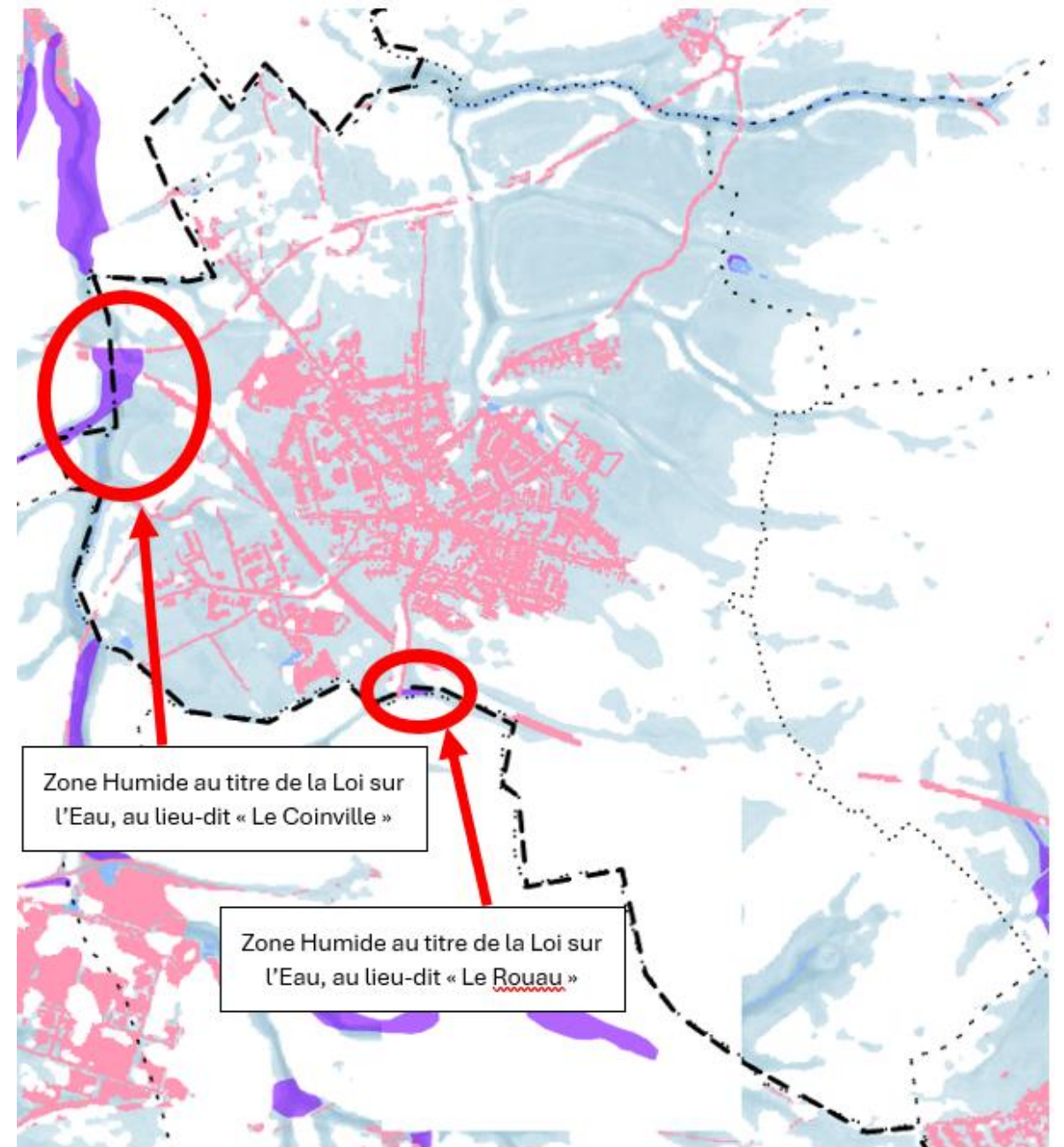
Milieu physique

Zones humides

Selon la cartographie interactive proposée par la DREAL, le SAGE du Bassin-Ferrifère identifie des zones humides remarquables, qui sont également classées comme zones humides effectives au titre de la Loi sur l'Eau.

Ces zones humides sont localisées à l'Ouest de la commune, à proximité du lieu-dit « Le Coinville » à proximité directe du Ruisseau de la Noue, et en limite avec la commune de St-Ail, au lieu-dit « Le Rouau ».

Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) identifie un grand nombre de zones humides probables sur l'entièreté de la commune, avec une potentialité de niveau moyenne.



Milieu physique

Occupation du sol

Le territoire de Sainte-Marie-aux-Chênes se caractérise par une occupation du sol dominée par les cultures et les zones humides.

Les zones prairiales

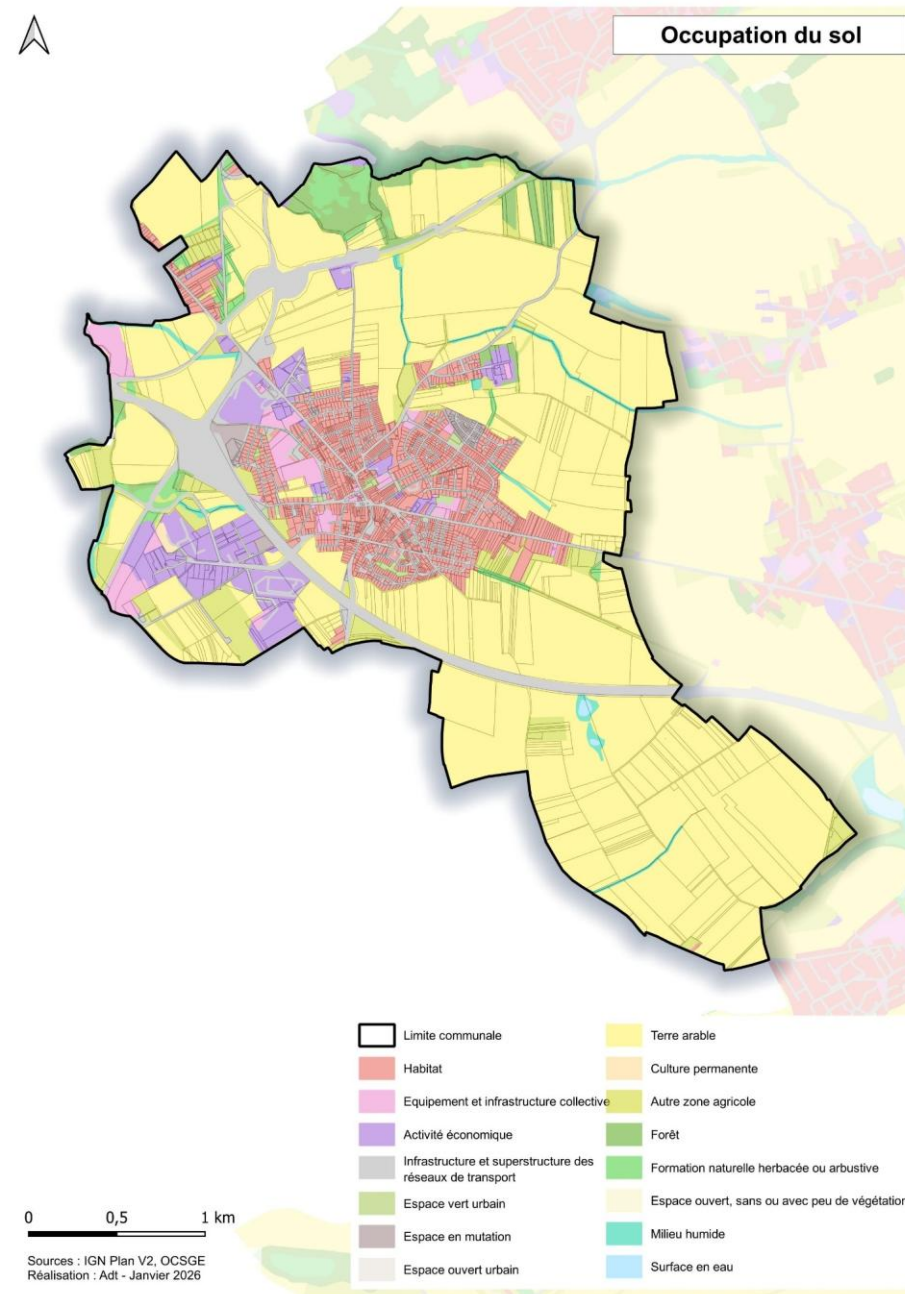
Les prairies de fauche et les pâtures se limitent à quelques parcelles dispersées.

Les principales zones prairiales sont présentes au Nord de la commune, à l'Est du chemin du Moulin et de part et d'autre de la rue de Romas.

Les zones boisées

Les zones boisées sont très limitées sur la commune. Elles comprennent les petits boisements de feuillus ou de recolonisation, les bosquets ainsi que les haies et alignements d'arbres.

En ce qui concerne les haies, il s'agit pour la plupart de formations arbustives composées d'épineux.



Milieu physique

Occupation du sol

Les vergers et jardins potagers

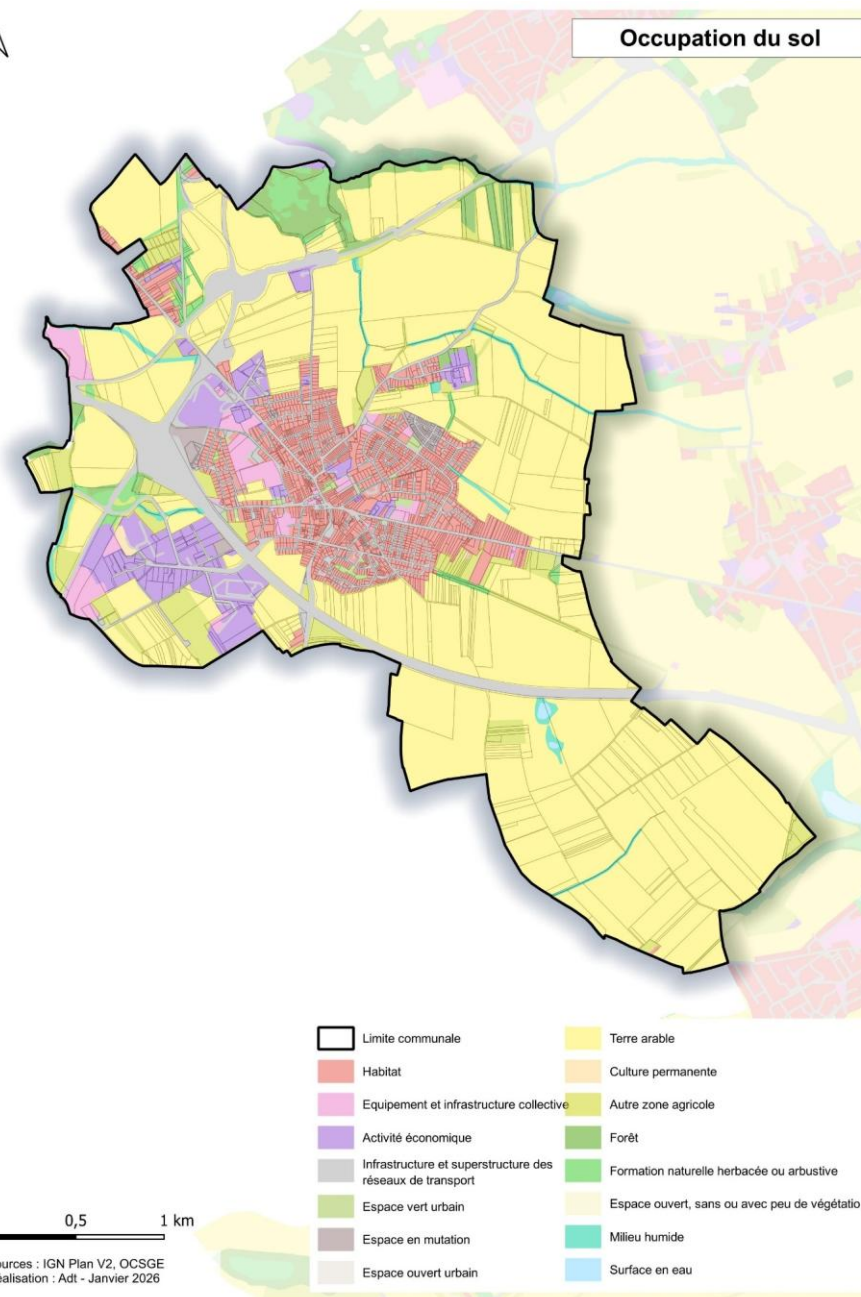
Certains vergers non attenants aux habitations ont été cartographiés comme des entités bien particulières.

Ces vergers constituent un biotope particulièrement attractif pour la faune et en particulier l'avifaune qui s'en sert comme zone de nourrissage et de nidification.

Les cultures

Les cultures couvrent une grande partie du territoire communal. La qualité et la diversité faunistique et floristique dépendent de l'intensité des pratiques agricoles et de la présence de marges ou de bordures de végétation naturelle entre les champs.

D'après les données de l'Agreste, la commune accueille 3 sièges d'exploitation et représente une Surface Agricole Utile (SAU) de 265 ha. La commune est spécialisée en grandes cultures, céréales et/ou oléoprotéagineux.



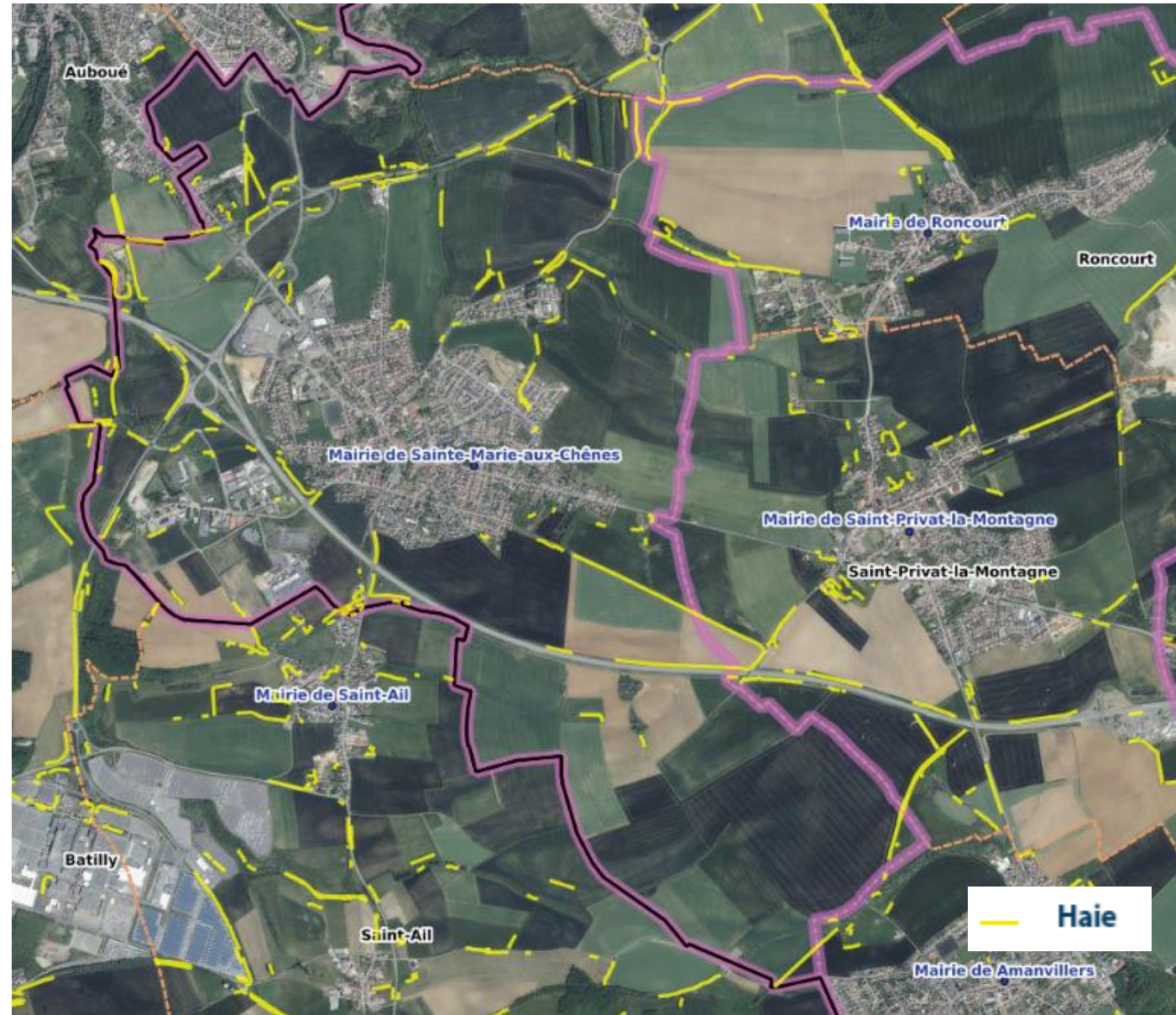
Milieu physique

Occupation du sol

Les haies

On dénombre quelques haies remarquables sur le territoire, notamment à l'Est du Chemin du Moulin, à l'Est de la commune entre l'A4 et la D643, et au Nord-Ouest de la commune, à proximité de l'autoroute.

Sur le reste du territoire, on dénombre quelques haies éparses en bordure de parcelle agricole ou en limite de l'A4.



2.

Milieu naturel

Milieu naturel

Espaces naturels remarquables

Natura 2000

Les zones Natura 2000 les plus proches se situent à environ 4,5 km du territoire communal :

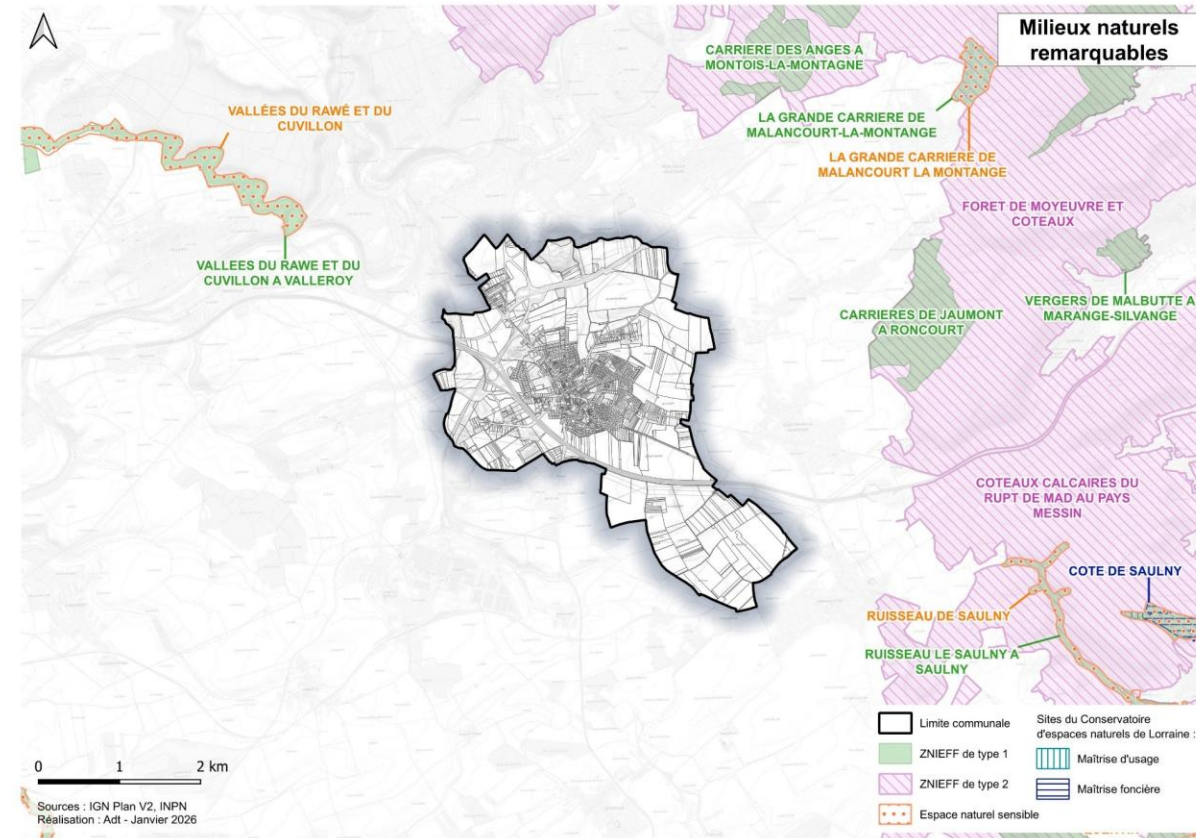
- Zone Spéciale de Conservation, Directive Habitats, « Pelouses du Pays Messin » (FR4100159) ;
- Zone de Protection Spéciale, Directive Oiseaux, « Jarny – Mars-la-Tour » (FR4112012)

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Le territoire ne contient aucune ZNIEFF de type 1 ou 2.

Les ZNIEFF de type 1 les plus proches sont :

- Carrière de Jaumont à Roncourt (410030112) à environ 2 km ;
- Carrière des anges à Montois-la-Montagne (410030112) à environ 2 km ;
- Vallées du Rawe et du Cuvillon à Valleroy (410030419), à 2 km, également Espace Naturel Sensible.



Milieu naturel

Trame Verte et Bleue (TVB)

La Trame Verte et Bleue est une démarque spécifique qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'Homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer.

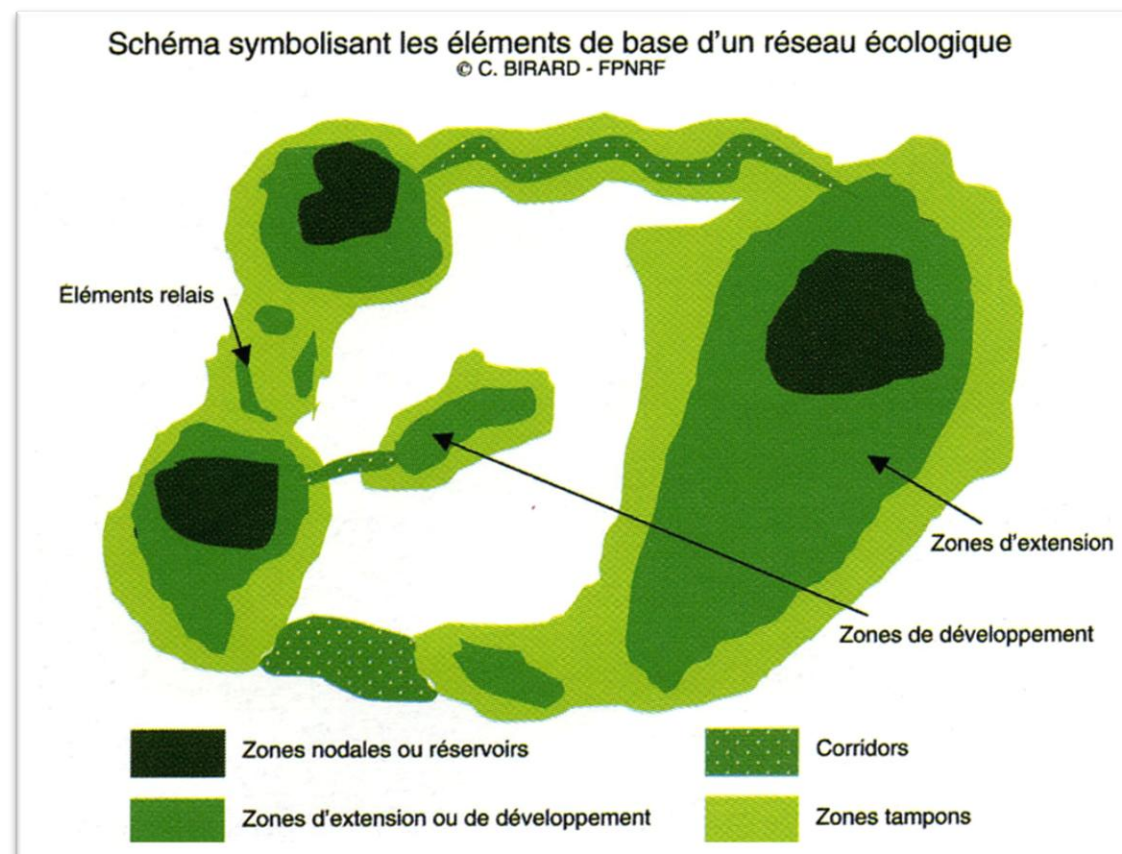
Elle contribue au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc.

Elle se compose de :

Réservoirs de biodiversité : espaces naturels au sein desquels est assuré le cycle de vie (reproduction, alimentation et refuge).

Corridors écologiques : liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce, permettant sa dispersion et sa migration.

Le maintien d'un réseau écologique est indispensable à une préservation efficace et pérenne de la biodiversité.



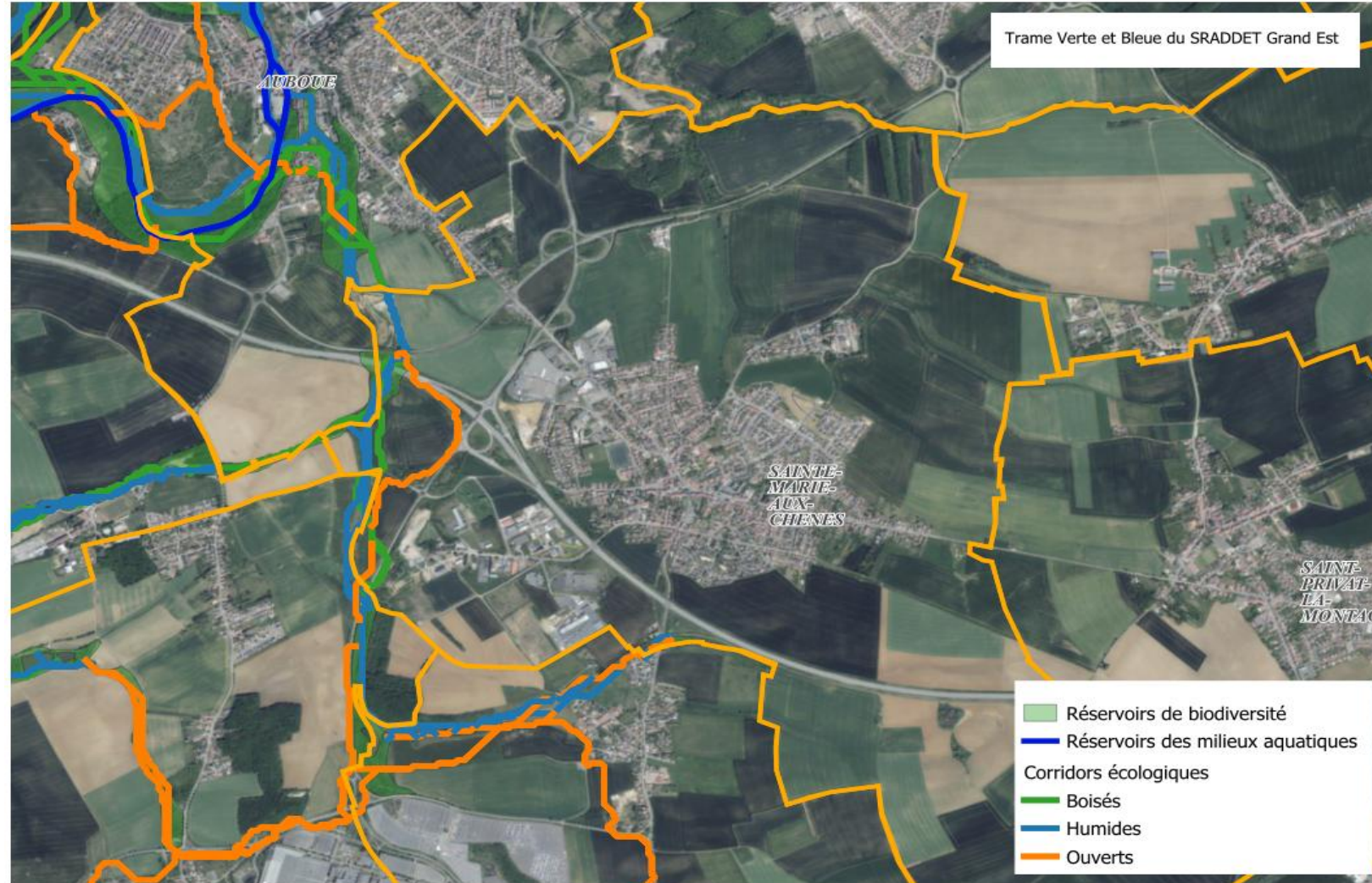
Milieu naturel

Trame Verte et Bleue (TVB)

La Trame Verte et Bleue du SRADET

La Trame Verte et Bleue du SRADET (échelle régionale) identifie :

- Les deux zones humides remarquables du SAGE Bassin Ferrifère en tant que réservoirs de biodiversité ;
- Un corridor des milieux humides/aquatiques sur le cours d'eau de la Noue ;
- Un corridor des milieux prairiaux également au niveau de la Noue ;
- Un corridor des milieux boisés, toujours situé proche de la Noue, au Nord-Ouest du territoire.



Milieu naturel

Trame Verte et Bleue (TVB)

La Trame Verte et Bleue du SCoTAT

La Trame Verte et Bleue du SCoT de l'Agglomération Messine n'identifie pas de corridor écologique ou de réservoir de biodiversité d'intérêt SCoT sur la commune, mais met en avant les deux zones humides remarquables du SAGE Bassin Ferrifère, qui sont également mise en avant par le SRADDET.

Conserver la trame verte et bleue existante

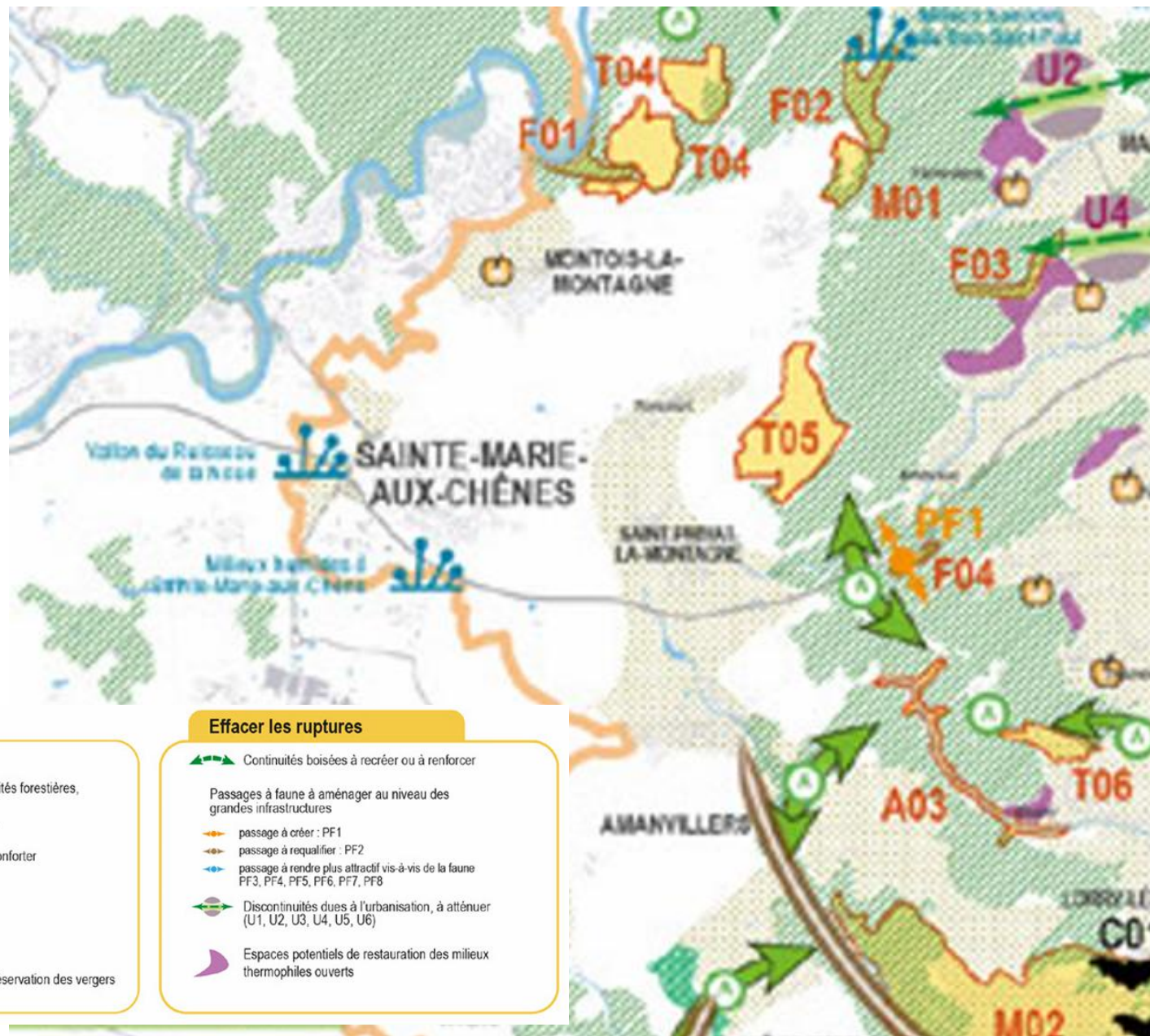
Réservoirs de biodiversité

- Coeurs de nature aquatiques (A), forestiers (F), prairiaux (P), thermophiles (T) et mixtes (M)
- Principaux gîtes à chiroptères
- Aires stratégiques pour l'avifaune
- Zones humides intéressantes non retenues comme coeurs de nature
- Secteurs à fortes potentialités de zones humides dans le lit majeur des grands cours d'eau
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Plans d'eau

- Principaux espaces forestiers
- Petits espaces boisés participant aux continuités forestières, à protéger en raison de leur vulnérabilité
- Corridors forestiers à maintenir et à conforter
- Couloirs et cordons boisés à maintenir et à conforter
- Principaux cordons prairiaux à maintenir
- Matrice prairiale
- Principaux secteurs où existe un enjeu de préservation des vergers

Effacer les ruptures

- Continuités boisées à recréer ou à renforcer
- Passages à faune à aménager au niveau des grandes infrastructures
 - passage à créer : PF1
 - passage à requalifier : PF2
 - passage à rendre plus attractif vis-à-vis de la faune PF3, PF4, PF5, PF6, PF7, PF8
- Discontinuités dues à l'urbanisation, à atténuer (U1, U2, U3, U4, U5, U6)
- Espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts



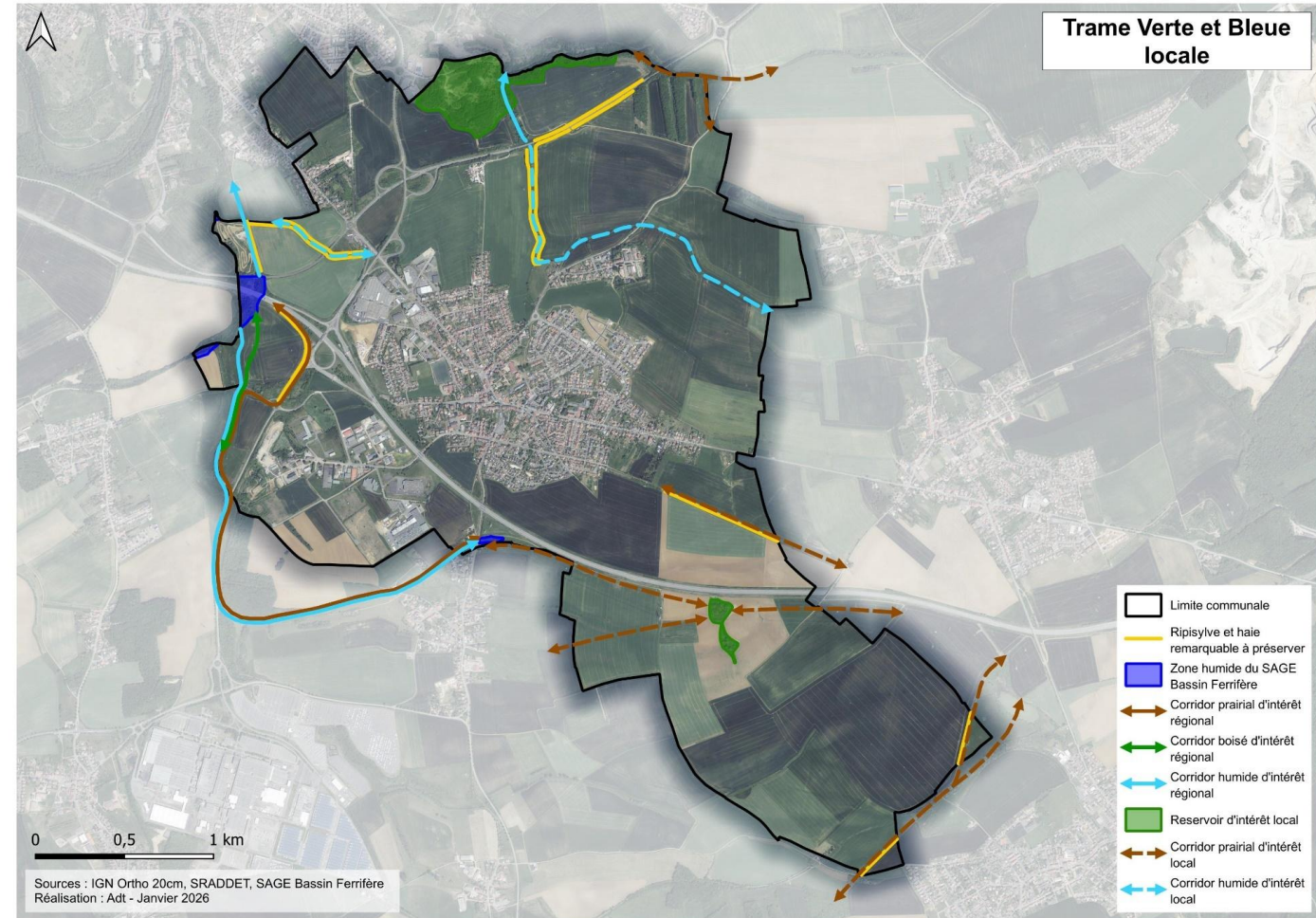
Milieu naturel

Trame Verte et Bleue (TVB)

La Trame Verte et Bleue locale

La Trame Verte et Bleue locale identifie ainsi :

- **Des réservoirs de biodiversité d'intérêt régionaux** : les deux zones humides du SAGE ;
- **Des réservoirs de biodiversité d'intérêt locaux** : une petite zone naturelle au Sud du territoire à préserver, ainsi qu'une plus large zone embroussaillée au Nord ;
- **Des corridors écologiques d'intérêt régionaux** :
 - Un corridor prairial, un corridor humide et un corridor boisé, le long de la Noue.
- **Des corridors écologiques locaux**, identifiés selon l'occupation du sol :
 - Plusieurs corridors prairiaux au Dus,
 - Deux corridors des milieux aquatiques.
- La TVB locale identifie également **les haies et ripisylves remarquables** de la commune.



3.

Risques et nuisances

Risques et nuisances

Risques naturels

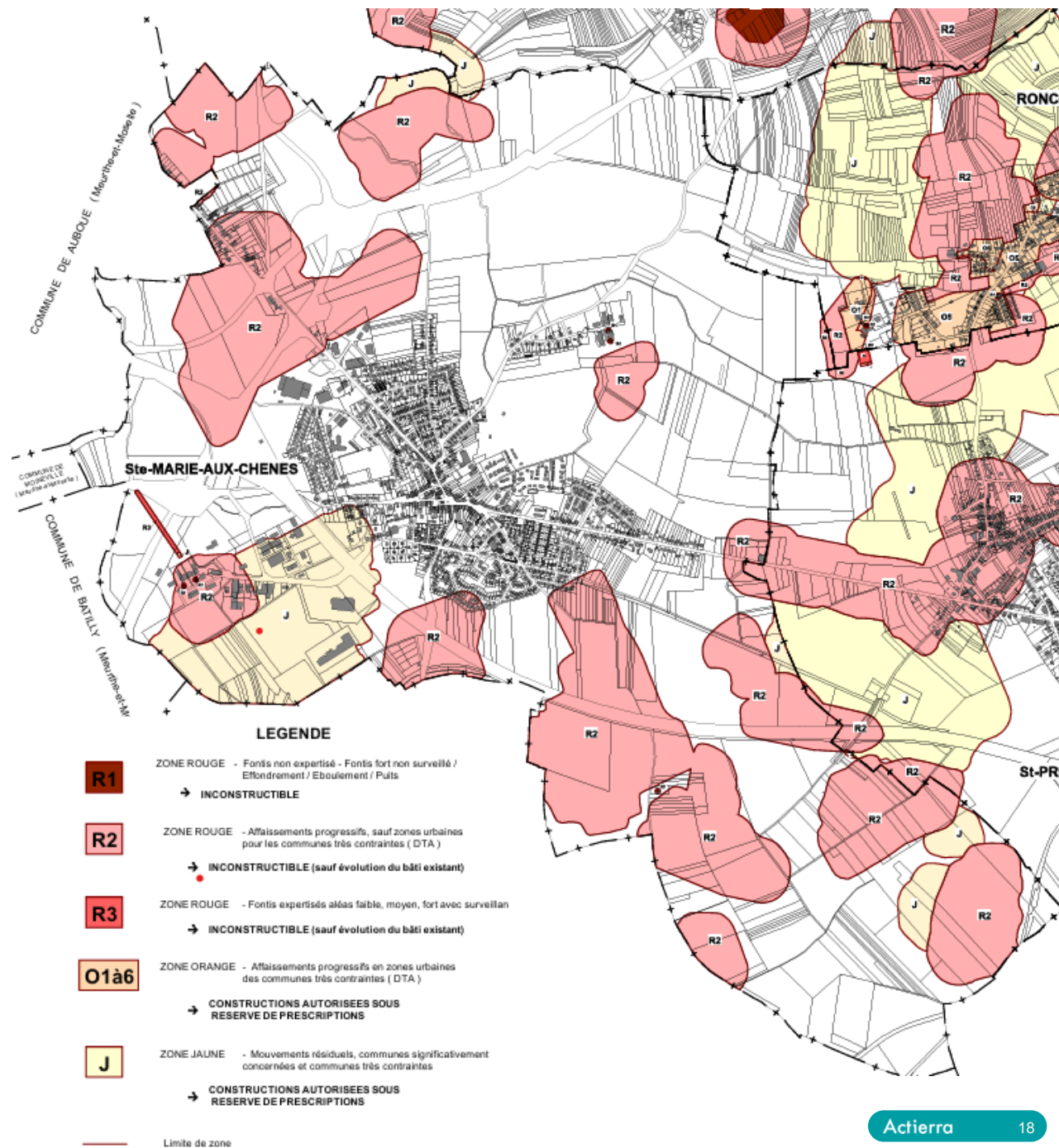
Risque minier

La commune est concernée par un Plan de Prévention des Risques Miniers. Le PLU a pris en compte les risques miniers définis dans le Plan de Prévention en délimitant les zones urbaines à l'écart de la zone rouge (risque fort).

La zone rouge, où le risque est le plus élevé, impacte une grande partie du territoire en se situant en limite de l'enveloppe urbaine de la commune. Depuis l'extension du lotissement du Breuil, les habitations sont plus proches du secteur rouge.

La zone jaune, où le risque est un peu moins élevé, impacte seulement la zone d'activité Champelle et la zone mine de Ste Marie, et des secteurs en zone naturelle au Sud-Est du territoire.

Les zones concernées par un risque sont identifiées sur les documents graphiques du règlement du PLU.



Risques et nuisances

Risques naturels

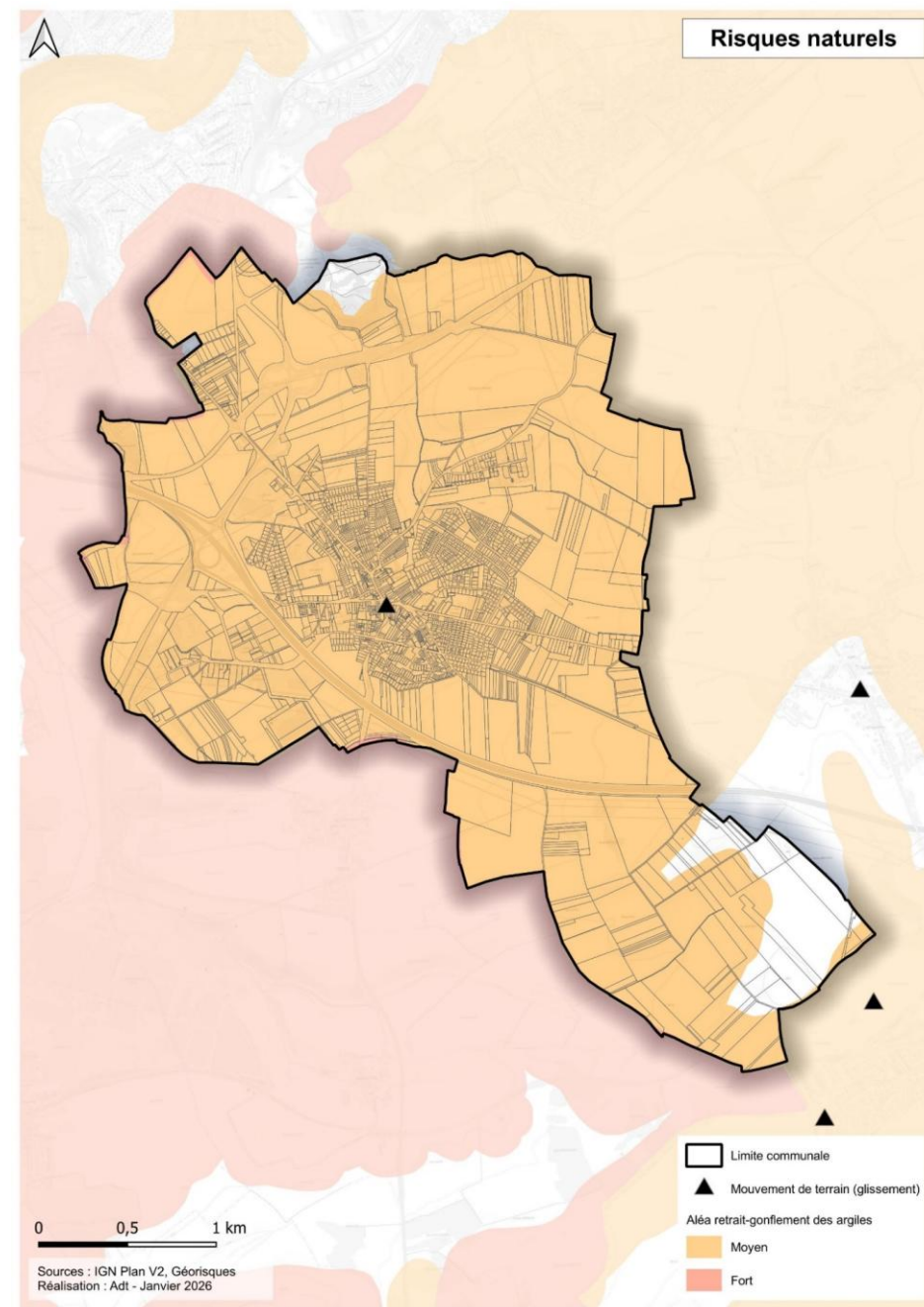
Aléa retrait-gonflement des argiles

Le RGA désigne les mouvements de retrait et de gonflement des sols argileux, causés par des variations de leur teneur en eau. Ces mouvements peuvent avoir des conséquences sur les structures construites sur ces sols.

L'aléa n'entraîne pas une interdiction de construire, il revient au maître d'ouvrage et aux futurs constructeurs de respecter des mesures pour réduire l'ampleur du phénomène.

Sur la commune, **l'ensemble du territoire communal est en zone d'aléa moyen, à l'exception de deux zones au Nord-Est et au Sud-Est**, qui ne sont pas concernées par l'aléa.

Cet aléa ne conduit pas à une interdiction de construire, mais à des prescriptions constructibles applicables principalement aux projets nouveaux.



Risques et nuisances

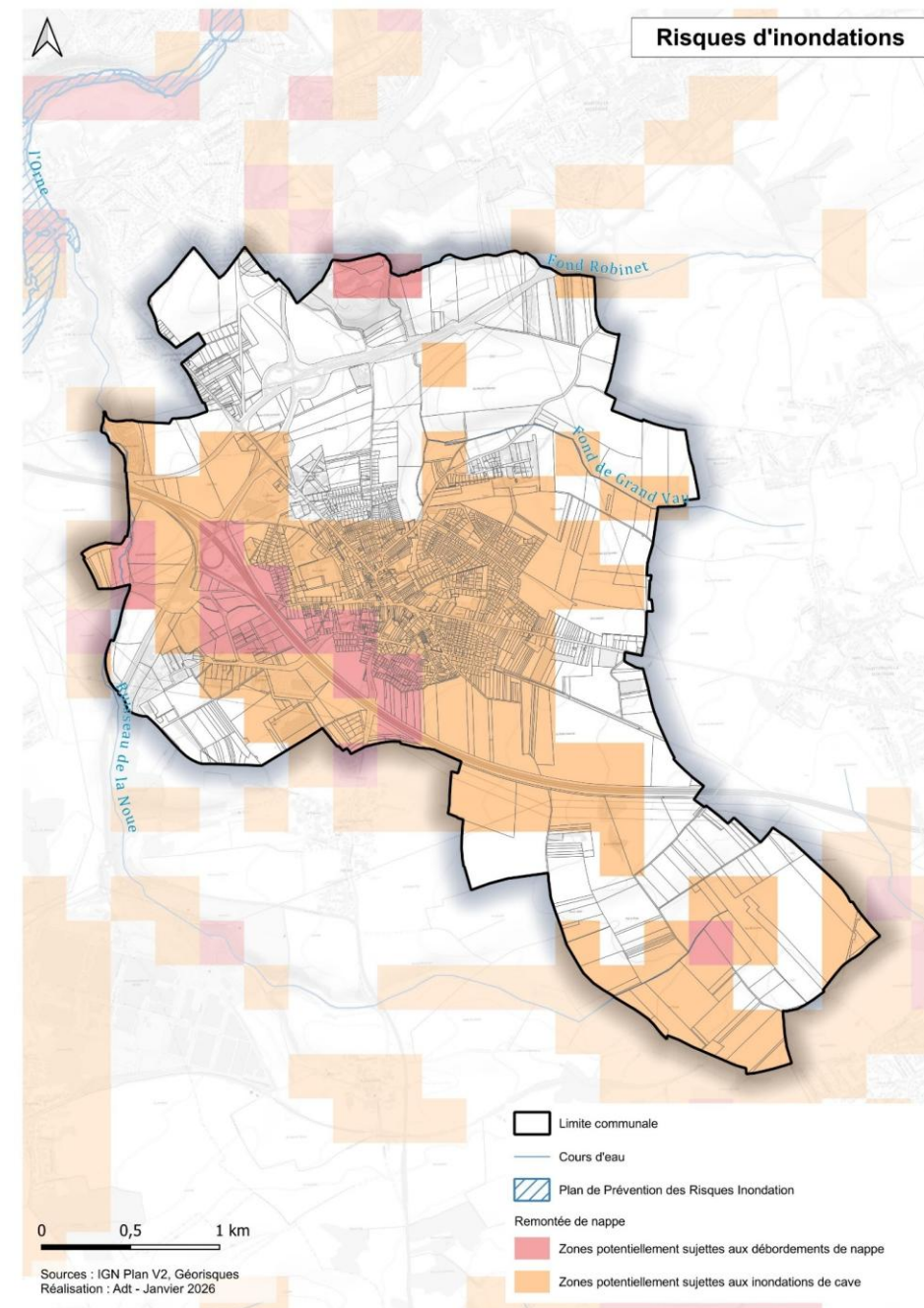
Risques naturels

Risque de remontée de nappe

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti.

La commune est concernée par le risque de débordement de nappe de fiabilité moyenne est faible au Nord-Ouest du territoire, et le risque d'inondation de cave de fiabilité faible principalement au Centre du territoire. Une zone au Nord-Ouest du territoire est concernée par le risque d'inondation de cave de fiabilité moyenne.



Risques et nuisances

Risques technologiques

Installations industrielles classées (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances.

→ Sur la commune, 4 établissements soumis à enregistrement non SEVESO et un établissement soumis à autorisation et non SEVESO sont référencés.

Nom de l'établissement	Régime en vigueur
Carrefour	Autorisation
La Fournée Dorée Lorraine	Enregistrement
Mécanique Générale FTTI	Enregistrement
WH	Enregistrement

Etablissement SEVESO Seuil Haut

Etablissements pouvant engendrer des risques thermiques, toxiques ou de surpression.

→ Aucun sur le territoire.

Secteurs d'Information sur les sols (SIS)

Terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion.

→ Sur le territoire, aucun SIS n'est recensé.

Risques et nuisances

Risques technologiques

Transport de matières dangereuses (TMD)

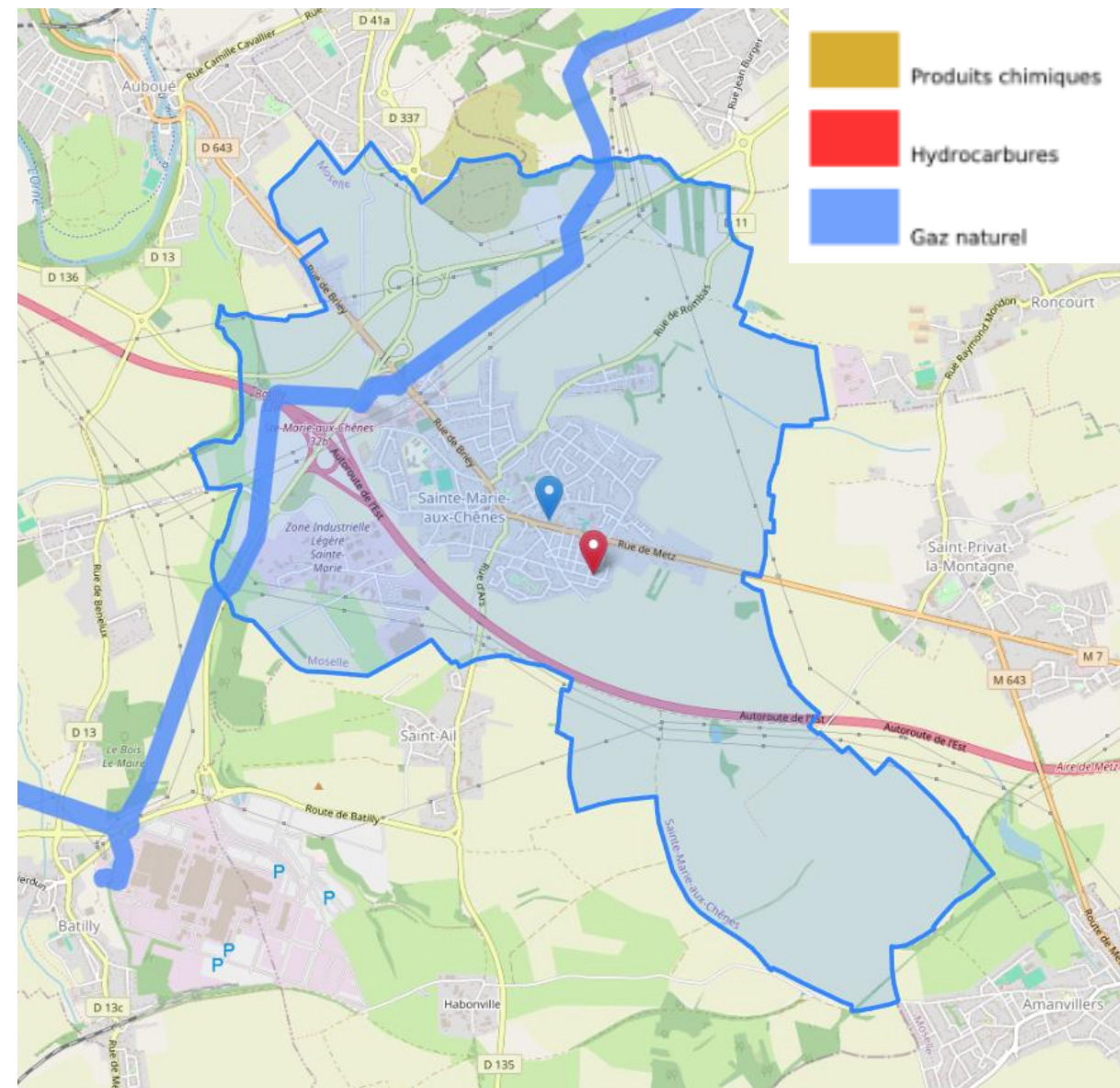
Risque pouvant se produire lors du transport des marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation

→ La commune est concernée par les transports de matières dangereuses par canalisation pour le transport de gaz naturel

Inventaire BASOL

Sites pollués amenant à une action des pouvoirs publics.

→ Aucun site recensé sur la commune.



Risques et nuisances

Risques technologiques

Inventaire BASIAS

Sites industriels, anciens ou en activité, pouvant ou ont pu être à l'origine d'une pollution qui n'a pas encore été avérée à ce jour. L'inscription dans la base de données n'est pas synonyme de pollution avérée.

→ 19 sites industriels et activités de services recensés sur la commune.

N° Id SSP	N° Id BASIAS	Dernière raison sociale de l'entreprise	Etat d'occupation de l'établissement
<u>SSP3917650</u>	LOR5705667	Serrurerie	En arrêt
<u>SSP3915662</u>	LOR5701164	Garage avec atelier de réparation	Indéterminé
<u>SSP3907288</u>	LOR5400036	Site de la cokerie et du crassier d'Homécourt	En arrêt
<u>SSP3917649</u>	LOR5705666	Garage et dépôt de carburant (D.L.I.)	Indéterminé
<u>SSP3918468</u>	LOR5706502	Garage-Atelier-Carosserie-Peinture-Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	En arrêt
<u>SSP3917647</u>	LOR5705664	Dépôt de charbon	Indéterminé
<u>SSP3918466</u>	LOR5706500	Station-service	Indéterminé
<u>SSP3917655</u>	LOR5705672	Garage et Station-service	Indéterminé
<u>SSP3915429</u>	LOR5700028	Mine Ida-Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) et mine de fer	Indéterminé
<u>SSP3915890</u>	LOR5701404	Mine de fer d'Orne-Roncourt	Indéterminé
<u>SSP3915897</u>	LOR5701411	Sidérurgie	Indéterminé
<u>SSP3917651</u>	LOR5705668	Installation d'un appareil à acétylène pour soudure	Indéterminé
<u>SSP3917652</u>	LOR5705669	Dépôt liquide inflammable de mine de fer Ida	En arrêt
<u>SSP3917653</u>	LOR5705670	Dépôt liquide inflammable	Indéterminé
<u>SSP3917656</u>	LOR5705673	Mine de fer Prinz August mit Erweiterung	Indéterminé
<u>SSP3917658</u>	LOR5705675	Mine de fer	Indéterminé
<u>SSP3918467</u>	LOR5706501	Mine de fer "SANKT MARIA" ex Gewerkschaft Roechling II	Indéterminé
<u>SSP3917654</u>	LOR5705671	Dépôt de gaz et dépôt de fuel	En arrêt
<u>SSP3917648</u>	LOR5705665	Dépôt de gaz	En arrêt

Risques et nuisances

Nuisances

Chacun des tronçons d'infrastructures routières et ferroviaires concernés par le bruit est soumis à un classement, en cinq catégories, définies dans l'arrêté de 1998 et une largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons.

Les niveaux sonores doivent être pris en compte par mes constructeurs pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit.

Pour le territoire de la commune, 4 infrastructures routières sont concernées par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres routiers :

Nom de l'infrastructure	Déclinaison du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)
A4	Limite Meurthe-et-Moselle à RD181A (Sainte-Marie-aux-Chênes)	2	250
	RD181A (Sainte-Marie-aux-Chênes) à A320 (Betting)	1	300
RD11	Limite département Meurthe-et-Moselle à RD643	4	30
	RD657 (Jouy-aux-Arches) à RD6 (Ars-sur-Moselle)	3	100
RD181A	Limite département Meurthe-et-Moselle à limite département Meurthe-et-Moselle	3	100
RD643	Limite département Meurthe-et-Moselle à panneau sortie agglomération Sainte-Marie-aux-Chênes	4	30
	Panneau sortie agglomération Sainte-Marie-aux-Chênes à limite ban communal Sainte-Marie-aux-Chênes	3	100

4.

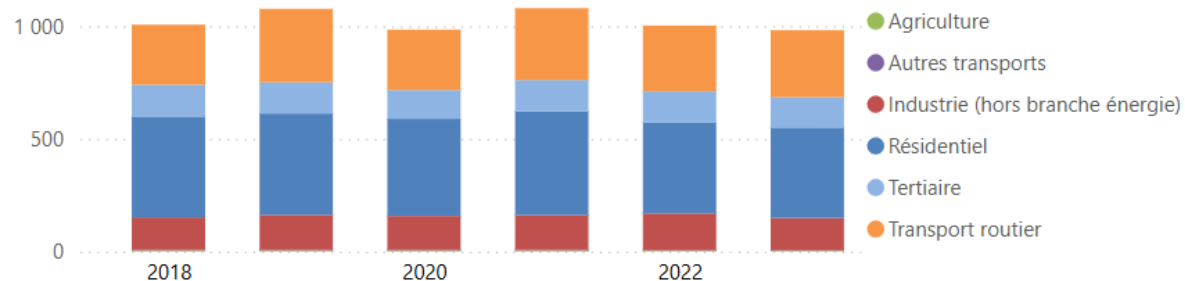
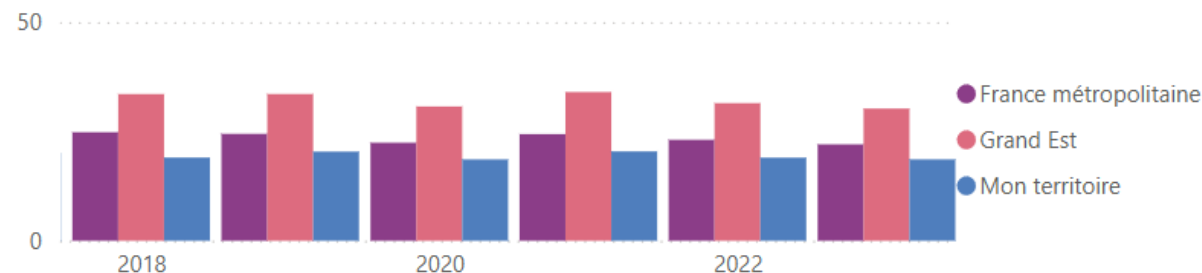
**Consommation
énergétique et potentiels
de production d'énergies
renouvelables**

Consommation énergétique

Consommation énergétique

La consommation énergétique évaluée sur la commune n'est pas une donnée disponible. Cependant, des données peuvent être récupérées à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

- La consommation énergétique par habitant sur la CCPOM est moins importante que les consommations moyennes à l'échelle du Grand Est et de la France métropolitaine.
- Les secteurs les plus consommateurs sont en priorité le résidentiel, puis le transport routier, les industriels puis le tertiaire.



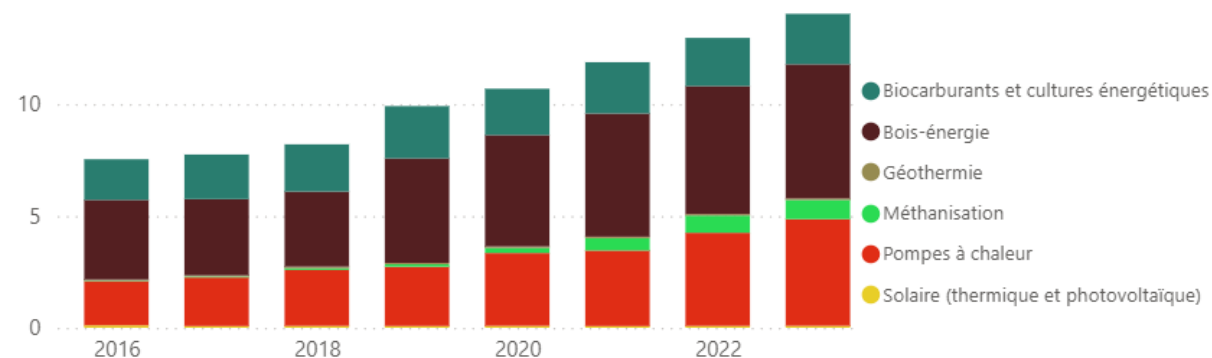
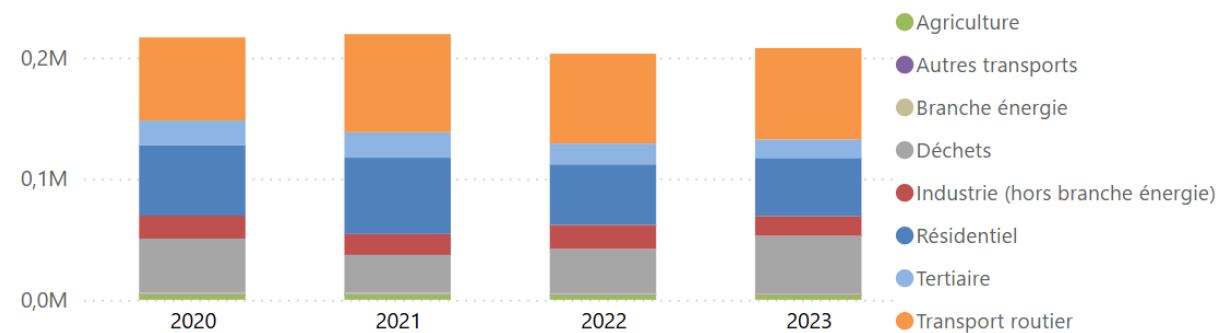
Consommation énergétique

Consommation énergétique

- Les émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à 207 ktCO₂e en 2023. Les secteurs des transports routiers constituent la part principale des émissions, suivi par le résidentiel.

Ratio EnR

- En 2023, la CCPOM affiche un ratio EnR (part des EnR dans la consommation finale d'énergie) de 14,03%, part inférieure à celle de l'échelle régionale, avec un ratio de 28,19%. Les filières les plus importantes sur le territoire sont :
 - Le bois-énergie (42,74%)
 - La production par pompe à chaleur (33,97%)
 - Les biocarburants et cultures énergétiques (16,03%)
 - La méthanisation (6,13%)
 - Le solaire (0,64%)
 - La géothermie (0,5%)



Potentiels de production d'énergies renouvelables

Les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEEnR)

Les ZAEEnR ont vocation à accélérer le déploiement des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire national. Chaque ZAEEnR est dédiée à un type d'énergie renouvelable en particulier (photovoltaïque, éolien, méthanisation, etc.).

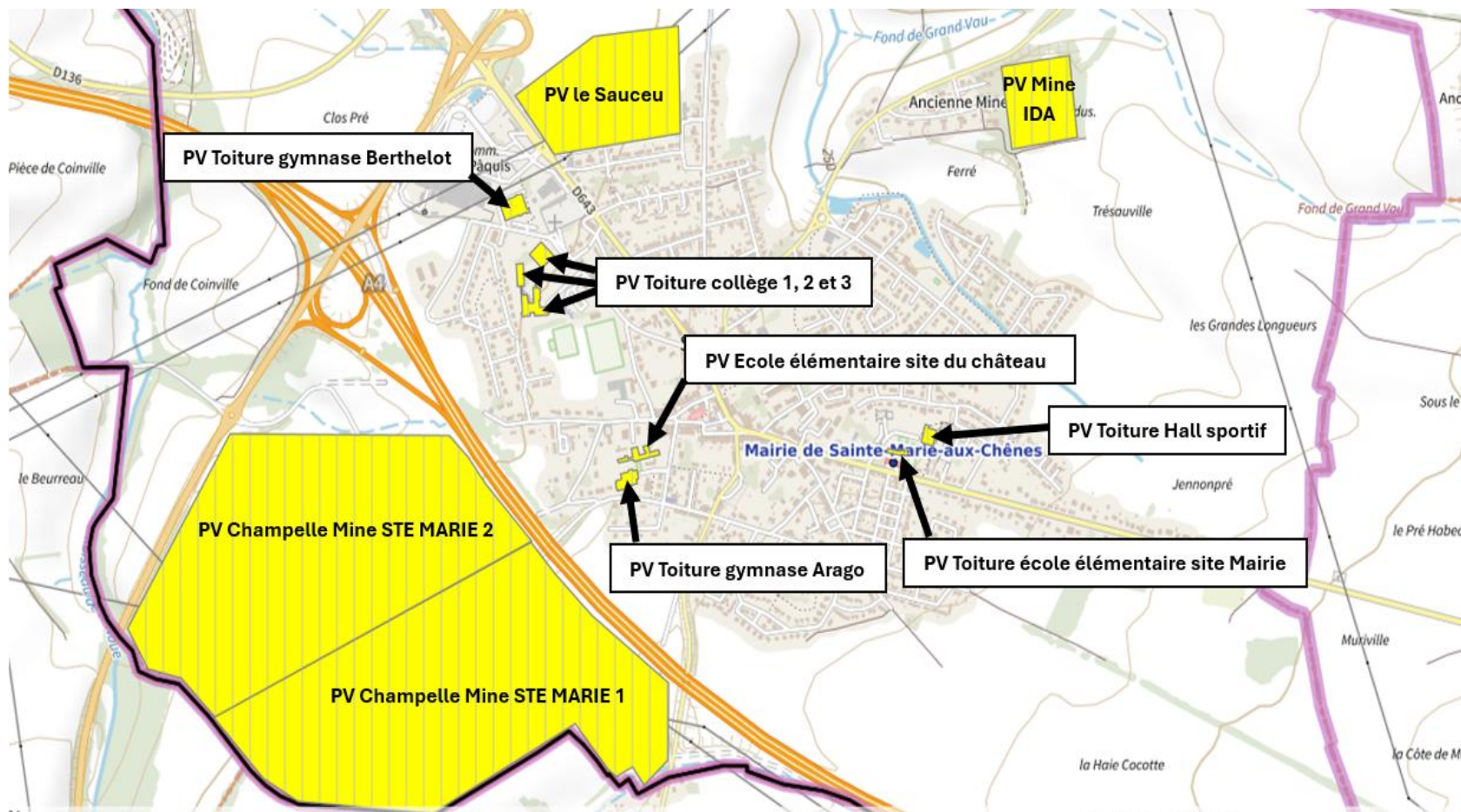
Ce dispositif permet aux communes d'afficher les secteurs qu'elles jugent prioritaires pour l'implantation des installations d'énergies renouvelables.

Deux types de ZAEEnR ont été définies sur le territoire de Sainte-Marie-aux-Chênes :

- Les ZAEEnR photovoltaïques sur toiture (12 sites identifiés) ;
- Les ZAEEnR photovoltaïque au sol (5 sites identifiés).

Potentiels de production d'énergies renouvelables

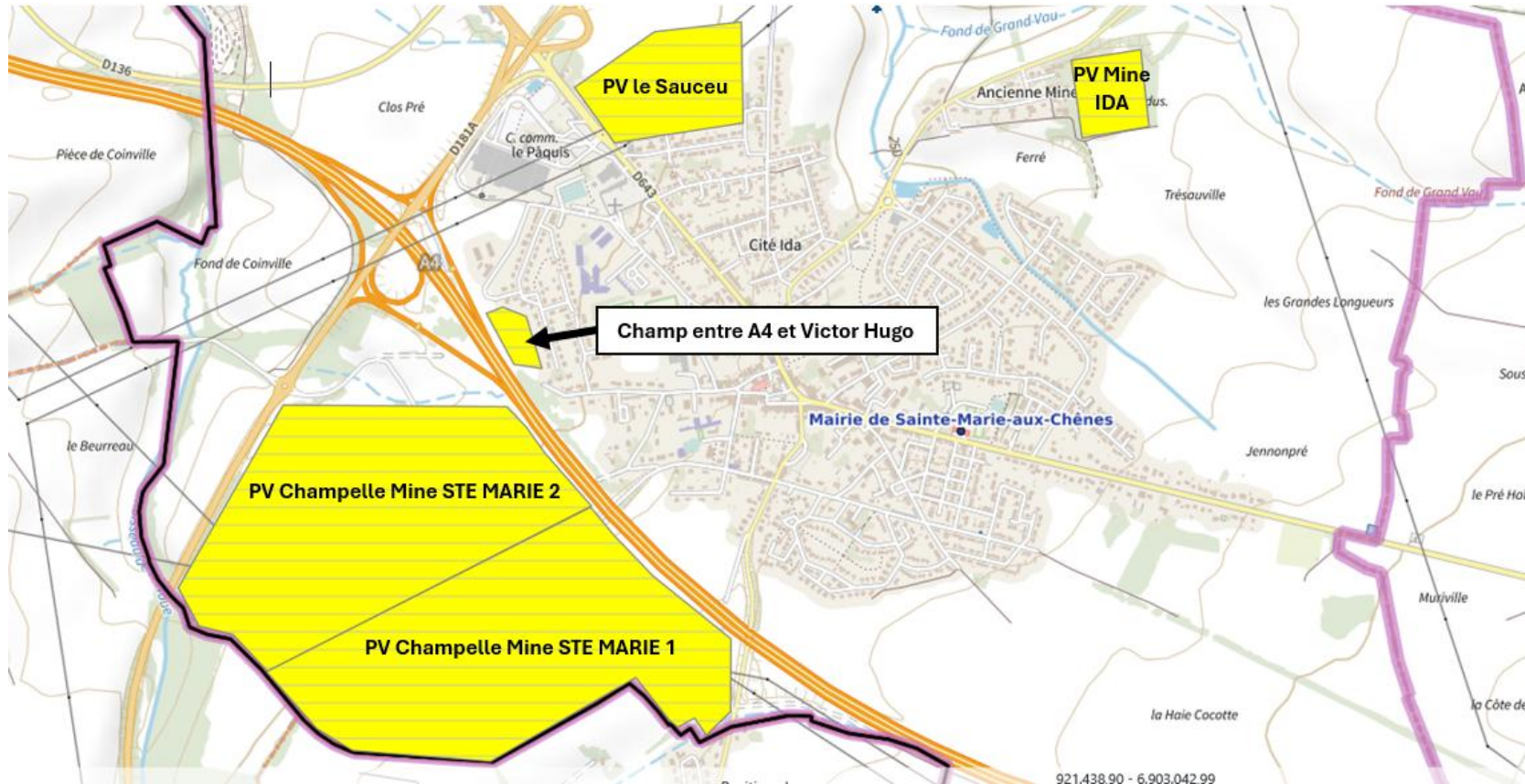
Les 12 sites ZAE nR photovoltaïque sur toitures



- PV Champelle Mine Sainte-Marie 1, environ 39 ha
- PV Champelle Mine Sainte-Marie 2, environ 39 ha
- PV Le Sauceu, 8,6 ha
- PV toiture gymnase Berthelot, 0,27 ha
- PV toiture collège 1, 2 et 3, respectivement 0,18 ha, 0,1 ha et 0,26 ha
- PV école élémentaire site du château, environ 0,15 ha
- PV toiture gymnase Arago, environ 0,17 ha
- PV toiture école élémentaire site Mairie, 511 m²
- PV toiture Hall sportif, environ 0,12 ha
- PV Mine IDA, environ 3,2 ha

Potentiels de production d'énergies renouvelables

Les 5 sites ZAEnR photovoltaïque au sol



- PV Champelle Mine Sainte-Marie 1, environ 39 ha
- PV Champelle Mine Sainte-Marie 2, environ 39 ha
- PV Champ entre A4 et Victor Hugo, environ 1,1 ha
- PV Le Sauceu, 8,6 ha
- PV Mine IDA, environ 3,2 ha

Merci de votre attention